

Département de La Haute-Vienne
Commune de Saint-Priest-Ligoure

Procès-verbal
De la réunion du Conseil Municipal

Séance du 20 février 2023

Convocation du 06 décembre 2022

Lieu : mairie 20h00

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 13

Qui ont pris part aux délibérations : 11

Conformément à l'article L2121-15 du C.G.C.T, Madame Anne-Marie VOISE est nommée secrétaire de séance.

Présents : Mmes et Mrs, GARNIER Nadine, Anne-Marie VOISE. DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, HURAUULT Paul, LAGRANGE Pierre, Julien EVRARD. Betty HILAIRE-LOMBARD, DANGLA-GENDREAU Laure, Mrs LAMY Jean-Philippe. Guillaume BOUCHER

Absentes excusées : Mmes BONAFY-HUET Aurore, BRUNEAU Valérie,

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2022.
- Création de lieux-dits
- Centre de secours de Pierre Buffière
- Location salle à côté mairie
- Suppression d'un poste à 30 heures, création d'un poste à 25 heures
- Désignation d'un élu référent économie à la communauté de communes
- Cession de terrain au Petit Monteil
- Choix de l'architecte comptoir / bibliothèque
- Situation budgétaire
- Affaires diverses

Le quorum étant respectée la séance est ouverte à 20h10

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2022.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 décembre 2022 :

VOTE : 11 POUR : 11, unanimité des membres présents

Création de lieux-dits : Suite à la mise à jour de la base adresse en collaboration avec les services de La Poste, les services fiscaux nous ont contacté afin de mettre leurs fichiers en adéquation avec les adresses validées. Il s'avère que quelques lieux-dits sont toujours inconnus des services de la DGFIP alors qu'ils existent depuis très longtemps.

Pour cela, la Direction des Finances nous demande de valider par délibération la création des

lieux-dits suivants :

- L'Etang de La Villetelle : parcelle YK 55
- Les Versennes : parcelles YM 49, YM 50, YM 51, YM 110, YM 111, YM 112, YM 113, YM 114, YM 117
- Les Planèges : parcelle ZA 7
- La Croix de La Jugie : parcelles ZI 34, ZL 69
- Puychaugat : parcelles YC 146, YC 128, YC 115
- Le Châlet de La Planche : parcelles YL12, YL 13, YL 14, YL 68, YL 87, YL 99, YL 117
- Chez Cranet : parcelles YH 40, YH 41, YH 42, YH 44, YH 83
- Le Grelet : parcelle YM 55
- La Rouvelade, Les Landes de Freyssinet : parcelles YC 7, YC 8
- Tous Vents et supprimer Las Pias : parcelles ZL 4, ZL 5, ZL 57, ZL 58, ZL 59, ZL 60, ZL 77, ZL78.

Madame Dangla demande s'il est possible d'avoir la liste des biens vacants et sans maître : nous allons nous rapprocher des services compétents.

Après étude des documents présentés, le Conseil Municipal se prononce comme suit :
VOTE POUR LA CREATION DES LIEUX-DITS comme listés ci-dessus : 11 POUR : 11,
unanimité des membres présents.
DELIBERATION 2023-01

Arrivée de Monsieur Simon CUILLERDIER à 20h20 qui valide les deux points énoncés ci-dessus.

Centre de secours de Pierre-Buffière : Monsieur le Maire rappelle le projet de construction du Centre de Secours de Pierre-Buffière. Au vu de la population desservie et de la géographie de la commune, la part communale s'élèverait à environ 27 000 €. Le coût semble élevé mais les pompiers de Pierre-Buffière interviennent pour 40 % de notre population, et il serait difficile de faire sans ce service. Nous n'avons à ce jour aucun élément nouveau mais la commune de Pierre Buffière nous demande de délibérer sur un accord de principe du Conseil Municipal au projet de construction d'une caserne de sapeurs- pompiers sur le territoire de la commune de Pierre-Buffière.

Après étude des documents présentés, le Conseil Municipal se prononce comme suit :
VOTE POUR UN ACCORD DE PRINCIPE SUR LA PARTICIPATION DE LA COMMUNE A HAUTEUR DE 27 000 € : 11 POUR
Après étude des documents présentés, le Conseil Municipal se prononce comme suit : 11, unanimité des membres présents.
DELIBERATION 2023-02

Location des deux salles à côté de la mairie : Monsieur le Maire rappelle que la cabine de télémédecine est installée depuis le 1^{er} février 2023 et accessible en demandant les clés auprès du secrétariat de mairie les mardi 9h-12h, jeudi : 14h-18h, et samedi : 9h-12h.
Les deux salles qui se situent au-dessus sont libres et pourraient être louées. Nous avons rencontré une porteuse de projet pour une activité économique qui pourrait être intéressée. Les pièces font entre 15 et 20 m² et sont indépendantes. Monsieur le Maire propose, pour chacune d'entre elle un loyer de 100 € et 20 € de charges par mois.
La salle derrière la télécabine pourra être rénovée et utilisée pour les archives communales.

Après étude, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

VOTE POUR FIXER LE PRIX DE LOCATION DES DEUX SALLES A L'ETAGE COTE MAIRIE A 100 € ET 20 € DE CHARGES PAR MOIS : 11 POUR : 11, unanimité des membres présents.

DELIBERATION 2023-03

Suppression d'un poste à 30 heures, création d'un poste à 25 heures : Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2022-47 qui validait, suite au départ en retraite de l'agent en poste, la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 30 heures par semaine puis la création d'un poste d'adjoint technique à 25 heures par semaine. L'assemblée avait opté pour une diminution d'heures du fait du projet de mutualisation de la préparation des repas avec les autres communes du RPI.

Le Comité Social Territorial n'ayant pas donné son avis sur la diminution des horaires au moment où nous avons validé la délibération, la Préfecture nous demande de la reprendre APRES avis du comité.

Celui-ci s'est réuni le 25 janvier 2023 et a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

Après étude des documents présentés, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

VOTE POUR LA MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2022.47 EN INCLUANT L'AVIS DU POSITIF DU CST : 11 POUR : 11, unanimité des membres présents.

DELIBERATION 2023-04

Désignation d'un élu référent économie à la communauté de communes : Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier de la Communauté de Communes qui demande la nomination d'un référent économie afin de renforcer le développement économique du territoire et donc mieux structurer l'accueil des porteurs de projet.

Monsieur Simon Cuillardier, qui siège déjà à la commission économie est nommé « référent économie, à 10 voix pour et une abstention (Mr Simon Cuillardier)

DELIBERATION 2023-05

Cession de terrain au Petit Monteil : Monsieur le Maire explique qu'une administrée souhaite acquérir un délaissé du domaine communal au lieu-dit « Le Petit Monteil » » (petite partie de la voie communale n°201 devant les parcelles YN97 et YN99. Le Maire demande un accord de principe en indiquant toutefois que nous allons procéder à toutes les démarches administratives auprès des services compétents, et à nouveau délibérer pour fixer les conditions de la vente.

Après étude des documents présentés, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

VOTE POUR UN ACCORD DE PRINCIPE SUR LA VENTE DE CE DELAISSE : 11 POUR : 11, unanimité des membres présents.

DELIBERATION 2023-06

Mission architecte comptoir / bibliothèque : Monsieur le Maire rappelle le projet d'agrandissement du comptoir et de la bibliothèque. Le diagnostic amiante a été effectué et l'ensemble des membres du conseil en ont été destinataires. Afin de pouvoir avancer dans ce dossier, demander les aides (Etat, Département...) et déposer le permis de construire, Monsieur le Maire demande l'autorisation de confier la mission de maîtrise d'œuvre partielle concernant uniquement le relevé état des lieux du bâtiment à un architecte.

Pour rappel, la commune porte et gère ce projet, la communauté de communes apporte le reliquat de subvention en fonds de concours.

Après étude des documents présentés, le Conseil Municipal se prononce comme suit :

VOTE POUR CONFIER LA MAITRISE D'ŒUVRE PARTELLE RELEVÉ ETAT DES

LIEUX A UN ARCHITECTE : 11 POUR : 10, CONTRE : 1 (Mme Laure Dangla-Gendreau)
DELIBERATION 2023-07

Situation budgétaire : Afin de préparer au mieux le budget primitif 2023, Monsieur le Maire fait un point sur les finances et sur les travaux à venir.

En fonctionnement les dépenses s'élèvent à 535 177.01 € et les recettes à 572 010.26 €

En investissement les dépenses s'élèvent à 524 775.24 € et les recettes à 460 319.19 €

Nous sommes en attente des versements de subventions importantes pour la chaufferie (environ 80 000 €) notamment, mais aussi pour le point à temps.

Suite à l'Audit réalisé sur le bâtiment de l'école, il s'avère que la perte de chaleur est surtout due aux murs et planchers, ainsi qu'aux fenêtres. Une réunion avec le SEHV et le bureau d'étude JLM Ingénierie est prévue le 24 février à 10 heures. Il faudra donc prévoir les travaux à faire et les faire chiffrer.

Affaires diverses :

-Eclairage public : nous allons demander au SEHV s'il est possible de couper l'éclairage manuellement l'été, sans passer par le changement des horloges.

-Les travaux de la chaufferie ont été réceptionnés le 06 février. Les réglages sont maintenant satisfaisants.

-L'audit énergétique du bâtiment école/mairie est terminé, une réunion est prévue le vendredi 24 février à 10h. **Une réunion de la commission travaux est programmée le 16 mars à 20 heures.**

-Les colis pour les aînés sont disponibles à la distribution.

-Les plantations pour le chantier de La Planche vont arriver vers le 15 mars. Nous attendons encore la validation des Bâtiments de France.

-Label villes et villages fleuris : cette année nous devons monter un dossier conséquent afin de pouvoir concourir, il est à rendre avant le 27 mars : **la commission cadre de vie se réunira le 28 février à 20 heures.**

-Mme Dangla et Mr Lagrange nous font part des réunions sur la transition énergétique de la communauté de communes qui va effectuer une commande groupée de CEE sur les calorifuges, et qui peuvent prêter des compteurs « ecojoko » qui permettent de savoir enfin si on consomme sans raison, détecter les veilles cachées et éviter les oublis.

Nous sommes intéressés par ce dispositif.

La voiture électrique en éco partage est peu utilisée et va donc être intégrée dans le parc automobile de la communauté de communes.

-Le label « village étoilé » peut être intéressant à obtenir, la candidature est à déposer en 2024 : une réflexion va être menée.

-Le projet éolien sur Rilhac-Lastours et Bussière -Galant est un projet eco citoyen

-Monsieur le Maire indique que les élus ont rencontré les propriétaires fonciers démarchés par un promoteur éolien en leur disant de bien vérifier les données proposées et qu'un éventuel

projet n'aboutira qu'avec le consentement de la population et des élus. Aucun pré bail n'a été signé à ce jour. Le promoteur qui a également été reçu, a affirmé que le projet ne démarrera pas tant qu'aucun bail ne sera signé et qu'aucune autorisation de la commune ne sera actée.

Levée de séance : 22h18

DELIBERATIONS DU 20 FEVRIER 2023

N°2023-01 : Création de lieux-dits	APPROUVEE
N°2023-02 : Centre de secours de Pierre-Buffière	APPROUVEE
N°2023-03 : Locations des deux salles à côté de la mairie	APPROUVEE
N°2023-04 : Suppression d'un poste à 30 heures et création d'un poste à 25 heures, délibération modificative.	APPROUVEE
N°2023-05 : Désignation d'un élu référent économie à la communauté de communes	APPROUVEE
N°2023-06 : Cession de terrain au Petit Monteil	APPROUVEE
N°2023-07 : Mission architecte	APPROUVEE

Le Maire, Bernard DELOMENIE

La secrétaire de séance, Anne-Marie VOISE



